



Assemblée Générale

12 mars 2018

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 12 mars 2018 à 16h30, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Bruno SIDO et en présence de Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète Saint-Dizier et de M. Nicolas LACROIX, Président du conseil départemental.

➤ Membres présents (50)

Mmes Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Simone MARTIN, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Eliane PIQUET, Mauricette POINOT, Marie-Claude SAGET-THYES,

MM. Bernard ADAM, Francisco ALBARRAS, Jean-Pierre AUBRIOT, Pierre BLANDIN, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Arnaud BUAT, Jean-Claude CABOCHE, Pascal CANAT, Francis CHAUAUDREY, Eric CUNY, Michel DAL BORGIO, Gilbert DEPARDIEU, Jean FABERT, Jean-Marc FEVRE, Christophe FISCHER, Lionel FRANÇAIS, Daniel FRIQUET, Laurent GOUVERNEUR, Jean-Paul HASSELER, Gilbert HUMBERT, Marcel HUMBLLOT, Guy JACQUINOT, Nicolas LACROIX, Gilbert LALLEMAND, Hervé LAVENARDE, Marc LEBRUN, Osmane LESEUR, Philippe LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Christel MATHIEU, David MAZOYER, Giocondo MILESI, Jean-Philippe NUFFER, Bertrand OLLIVIER, Bernard PASQUIER, Alain SABATIER, Franck THIEBLEMONT, Damien THIÉRIOT, Bruno TONON.

➤ Membres excusés et représentés (6)

Mme Judith BUROT, Liliane PINCEMAILLE, Marie-Claire REYGNER,

MM. Guy CADET, Jean-Pierre THANIER, Didier THIERRY.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (14)

Mmes Christine GUILLEMY, Mélanie HEILMER, Danielle SALEUR,

MM. Pierre BONNEAUD, Pierre CABESSUT, David COLIN, Henri EYCHENNE, Michel GARET, Gilles GODARD, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Bernard MENAUCOURT, Jean-Yves ROBERT, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ Membres excusés (1)

M. Antoine ALLEMEERSCH.

➤ Participaient également (8)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT,

MM. Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Nicolas SERRAND.

50 membres sont présents, 6 sont représentés et 14 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 298 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

L'activité d'engagement 2017 du GIP Haute-Marne est en recul par rapport aux exercices antérieurs avec 22.535.031 € d'engagements (contre 33,3 M€ en 2016).

Pourtant le GIP a retenu un plus grand nombre de projets en 2017 qu'en 2016 : 446 projets financés contre 420 l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique essentiellement par deux faits :

- des décisions exceptionnellement lourdes en 2016 qui n'ont pas à se renouveler en 2017 (EHPAD de Poissons 3,2 M€, Très haut-débit 4,3 M€...),
- un net recul des engagements sur les contrats de Villes avec 1,8 M€ contre 4,7 M€ en 2016 (baisse de 64%).

214 opérations d'infrastructures et grands projets publics

Comme les années passées, ce sont les investissements publics qui ont absorbé la part la plus importante des financements du groupement avec 52% des engagements (11.683.053 €).

Les Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres ont moins sollicité le GIP Haute-Marne avec 1,7 M€ d'engagé dans leur contrat. Ces contrats devraient être renommés contrats de centralité. Ils visent en effet à soutenir la réalisation des équipements spécifiquement urbains ou nécessaires à la centralité, quel que soit la maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

A l'inverse, les politiques en direction de l'assainissement des collectivités rencontrent un vrai succès avec 1,5 M€ d'engagé sur 6,7 M€ de travaux. Le recours à ces dispositifs a été multiplié par trois.

Les interventions sur les maisons médicales, les groupes scolaires ou l'immobilier en zone proche ont porté sur 42 opérations pour 2,6 M€ d'aides.

Bien qu'en recul, les aides pour les voiries restent importantes avec :

- 2,6 M€ pour les voiries communales pour 83 opérations,
- 1,8 M€ pour 6 opérations sur le réseau départemental.

71 opérations dans le domaine de l'environnement

Les interventions en matière d'environnement sont en hausse avec 2.019.977 € (contre 670.717 € l'année précédente).

Cinq opérations ont été financées en matière d'investissements environnementaux des entreprises industrielles.

Les interventions en faveur de la mobilisation des ressources bois se poursuivent avec 13 décisions en 2017.

Dans le domaine de la méthanisation, quatre opérations ont été financées aux côtés de l'ADEME pour 700.000 €.

M. le Président considère qu'une réflexion sur la performance des unités de méthanisation doit être menée quand elles débouchent sur la cogénération. En effet, la valorisation de la chaleur est souvent faible et ces opérations ont des bilans technico-économiques peu performants. Ce n'est pas le cas des méthaniseurs qui ont la possibilité d'injecter directement le gaz sur un réseau de distribution.

Enfin, en matière d'environnement, le groupement poursuit son partenariat avec EDF sur la performance énergétique des bâtiments des collectivités locales avec 49 opérations financées en 2017.

143 aides aux entreprises

L'entreprise, le tissu économique, est le domaine d'intervention crucial pour le GIP Haute-Marne.

En nombre d'opérations, l'année 2017 est supérieure à l'exercice précédent où 95 projets ont été retenus. Avec 7.541.431 € engagés, 2017 est en recul par rapport à 2016 (10,4 M€).

Cependant, en 2016 une décision exceptionnelle de restructuration financière de 2 M€ avait été prise dans un groupe du nord Haute-Marne. A périmètre comparable, l'activité en faveur des entreprises est donc plutôt stable.

Le département a connu des succès notamment en matière d'accueil d'entreprises exogènes. C'est le cas de Champ'Yonne, production de pleurottes sur le site de Rachecourt.

Les équipes qui chassent et accompagnent ces projets, en premier lieu Haute-Marne Expansion, doivent être remerciées. Haute-Marne Expansion est l'équipe mise en place dans le cadre du partenariat entre le GIP et la CCI. C'est le bras armé du GIP auprès des porteurs de projets.

Dans l'aide aux entreprises, deux axes sont essentiels :

- L'accompagnement du développement via l'immobilier, 49 opérations et 3,3 M€ d'aides,
- Le soutien de l'innovation et de l'investissement, 76 opérations et 3,2 M€ d'aides.

Enfin, 11 prêts à la transmission de PME ont été mis en place sur l'année 2017.

Dotations communales

M. le Président rappelle que le GIP est tenu de virer sur le comptes des 18 communes du rayon des 10 km des dotations dont le montant global s'élève à 1.290.570 €, soit 590 € par habitant.

Conseil d'Administration du 12 mars 2018

M. le Président tient à donner quelques informations sur le conseil d'administration qui s'est tenu précédemment à l'assemblée générale.

Plusieurs décisions importantes ont été prises, notamment :

- les contrats de Villes de Joinville et de Chaumont et celui passé avec Saudron ont fait l'objet d'avenants,
- le dossier de la maison médicale de Wassy a bénéficié d'une participation de 40% (749.428 €),
- un partenariat avec l'ANDRA a été acté pour développer le projet de démonstrateur de la descenderie au sein du tissu industriel haut-marnais.

Ce démonstrateur doit être développé localement par le spécialiste POMA. Il est souhaitable que des relations de sous-traitance se mettent progressivement en place autour de cette innovation.

Le GIP est prêt à se mobiliser jusqu'à 973.000 € pour un développement évalué à près de 10 M€.

Enfin, M. le Président informe l'assemblée que le groupe Fayat a été retenu pour la construction de l'usine Forge 2020 de LISI. L'Avant-Projet Détaillé est en cours d'élaboration.

Les équipes de LISI, du département et du GIP sont mobilisées sur cet important investissement réalisé par la SEM Haute-Marne Immo-Bail, filiale du GIP.

Contexte de CIGEO

Le Gouvernement a décidé de s'impliquer dans la conduite du projet CIGEO. C'est Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique, qui en a la charge.

Après un premier contact, le Ministre est revenu les 22 et 23 février 2018 en Meuse et en Haute-Marne pour engager la préparation des Comités de Haut Niveaux. Le principe de deux comités annuels a été retenu.

L'Etat a également pris les dispositions nécessaires au retour de l'Etat de droit avec l'évacuation du bois Lejuc.

Lors du Comité de Haut Niveau du 7 mars 2018, un effort important de concertation sur CIGEO a été annoncé. Le débat est nécessaire, l'expression de la diversité des points de vue est très importante, tout comme la prise en considération des travaux scientifiques et des expertises. Le Gouvernement distingue ainsi les oppositions légales des oppositions illégales.

Les acteurs du territoire attendent un planning clair et volontariste pour le déploiement de CIGEO.

Des échanges ont lieu à propos du contrat de territoire dont l'élaboration est confiée à l'équipe de Mme la Préfète coordonnatrice. Le Ministre souhaite qu'il soit signé fin d'année. Sur ce contrat, les GIP sont mobilisés.

M. le Président distingue deux natures de projets :

- Les projets en cours que le GIP Haute-Marne finance déjà depuis bien longtemps. Ils sont nombreux, utiles (routes, assainissement, eau potable, équipements des collectivités, les aides aux entreprises...). Avec ou sans contrat, l'accompagnement de ces projets se fera.
- Les projets exceptionnels nécessaires dans l'environnement de CIGEO. Il s'agit notamment à la mise à niveau de la RN135 en Meuse et de la RN67 en Haute-Marne avec la poursuite de la mise à 2x2 voies. Dans ces cas, le contrat pourrait avoir un intérêt stratégique.

M. le Président rappelle que les parlementaires meusiens et haut-marnais comme les présidents de départements, seront vigilants concernant les aménagements de ces axes routiers.

Décisions de l'Assemblée Générale

Approbation du compte financier 2017 et affectation du résultat (délibération 18-01)

L'assemblée générale décide à l'unanimité, par 298 voix pour, d'approuver le compte financier 2016 joint en annexe et d'affecter le report à nouveau augmenté du résultat comme suit :

Affectations :

- affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	3.185,75
- report à nouveau	<u>82.526.371,10</u>
	82.529.556,85

Décision modificative n°1 du Budget 2018 (délibération 18-02)

Conformément au règlement financier, un Budget doit prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de chaque exercice. Le Budget 2018 a été approuvé par l'assemblée générale du 18 décembre 2017 sur la base d'éléments prévisionnels.

Suite à l'approbation du compte financier 2017 et à l'affectation du résultat, il est proposé une décision modificative du Budget 2018 compte tenu du fonds de roulement disponible. Ce fonds de roulement correspond aux fonds propres et dettes financières, diminués de l'actif immobilisé net. Il s'élève à 72.718.797 € (contre 65.486.513 € pour la décision modificative n°1 2017).

Il est important de noter que ce fonds de roulement conséquent est juridiquement affecté pour une large part sur les engagements de financement pris antérieurement par le GIP Haute-Marne et qui feront l'objet de versements ultérieurs. A la date du 21 février 2018, les engagements en gestion non versés s'élèvent à 57.614.317 €.

Au titre de 2018, dans la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 30.000 € sur le chapitre 61 « services extérieurs », la somme de 30.000 € sur le chapitre 64 « charges de personnel » et 10.000.000 € sur le chapitre 65 « autres charges de gestion » destiné au versement des subventions.

Globalement, les crédits inscrits en 2018 au chapitre 65 s'élèvent donc à 33.218.302 € et sont de quatre natures :

- 30.000 € de redevances pour les différentes applications informatiques ;
- 150.000 € de pertes sur créances irrécouvrables pour des prêts ;
- 1.290.570 € de dotations au budget des communes dont une partie du territoire est distante de moins de 10 kilomètres de l'accès principal du laboratoire ;
- 31.747.732 € de crédits pour des financements déjà accordés antérieurement en attente de versement. Ces versements correspondent à 25.000.000 € sur les 57.614.317 € d'engagements pris à ce jour et 6.747.732 € sur les 24.000.000 € d'engagements que nous prendrons de mars à décembre 2018.

Dans la section investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 1.000.000 € sur le chapitre « autres immobilisations financières ».

Au final, le budget 2018 (budget primitif + décision modificative) s'équilibre par un prélèvement de 11.060.000 €.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 du Budget 2018 joint en annexe.

A une question de la salle, il est répondu que les contrats de villes sont des contrats cadre sans engagement financier du groupement. Les opérations figurant dans les contrats font l'objet d'une décision spécifique, opération par opération, quand elles sont effectivement engagées. A ce titre, ils n'entrent pas directement dans les 57.614.37 € d'engagements pris au 12 mars 2018.

Modification du programme d'activité 2018 (délibération 18-03)

Les changements concernent les points suivants :

- Actions 18-02 - "Programme d'économies d'énergie des collectivités territoriales"
Cette action regroupe le partenariat du GIP avec EDF dans le programme Maîtrise de la demande d'énergie des collectivités, celui avec le SDED Haute-Marne dans la performance énergétique de l'éclairage public et notre soutien au SDED Haute-Marne dans ses programmes d'effacement des réseaux aériens.
- Action 18-03 - "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique"
Le taux de financement est porté de 20% à 35% maximum pour les projets publics en zone de proximité.
- Action 18-21 - "Gîtes, chambres d'hôtes ou meublés labellisés"
Suite aux échanges avec la Maison Départementale du Tourisme et avec l'Association des Gîtes et Chambres d'Hôtes labellisés de la Haute-Marne, il est proposé quelques aménagements sur l'action 18-21 concernant l'hébergement touristique :
 - éligibilité des SCI ;
 - éligibilité des chambres d'hôtes.
- Action 18-23 - "Bâtiments communaux et équipements sportifs" (nouvelle action)
Cette action reprend à l'identique les dispositifs pour les bâtiments communaux et les équipements sportifs de l'action « Territoires les plus concernés ».
- Action 18-25 - "Maisons médicales" (nouvelle action)
Cette nouvelle action reprend à l'identique des dispositifs en vigueur dans différentes actions pour les maisons médicales, la rédaction devient plus lisible.

- Action 18-35 - "Programmes routiers"

Tous les dispositifs relatifs aux investissements sur les routes sont regroupés dans une action unique dans un souci de lisibilité.

Ces travaux concernent :

- les accès CIGEO ;
- les accès aux routes à fort potentiel économique ou touristique ainsi que les ponts ;
- la résorption des points accidentogènes ou à risque élevé ;
- les routes communales en zone de proximité.

M. Gouverneur interpelle M. le Président au sujet des investissements dans les centrales hydroélectriques. En effet, les opérations ayant bénéficié de subvention ne peuvent plus bénéficier d'un tarif de rachat à 15 cts/kWé mais de seulement 5 cts/kWé. Cette règle est particulièrement pénalisante.

M. le Président du conseil départemental s'interroge sur la persistance des flux des approvisionnements des unités de méthanisation dont le nombre est en fort développement. Il suggère de faire preuve de vigilance sur ce point.

M. le Président souhaite que le groupement réfléchisse à un soutien pour les programmes de pico électricité (<100 kWé).

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'acter les modifications du programme d'activité.

UTT Nogent – microscope électronique (délibération 18-04)

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'acter une avance remboursable de 680.000 €, à taux nul, à l'UTT pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage ainsi que les équipements complémentaires tels que prévus dans la convention CPER.

Energic S/T 52-55 – Partenariat 2018 (délibération 18-05)

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'engager une aide de 25% dans la limite de 127.250 € à l'association Energic S/T 52-55 pour un budget 2018 estimé à 485.000 €.

Pour M. Lacroix, Président du conseil départemental, le Comité de Haut Niveau du 7 mars 2018 n'a pas apporté de réponse sur le volet routier. Il se dit en attente d'actes concrets notamment en matière de fiscalité.

Il souligne que le GIP Haute-Marne est un partenaire privilégié du conseil départemental particulièrement dans le cadre des investissements routiers.

Enfin, il précise que la signature de la vente du terrain pour accueillir le groupe LISI aura lieu dans les jours suivants l'assemblée générale.

Mme la Sous-Préfète de Saint-Dizier vante les qualités des relations entre les Services d'Etat et le GIP. Le Gouvernement a montré un engagement fort sur CIGEO. Celui-ci a une vocation nationale a rappelé M. le Ministre lors du CHN.

Le contrat de territoire doit être signé fin 2018. Il est aujourd'hui nécessaire de prioriser les projets et de dégager des plans de financements réalistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le Commissaire du Gouvernement

13 AVR. 2018

Le Président



Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-01
OBJET : Approbation du compte financier 2017 et affectation du résultat	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	50 (264 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	20 (34 voix)
Ont participé au vote	70 (298 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2017.

Recettes de fonctionnement : 28.728.031 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 28.615.752 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est égal à celui de 2016.

Les produits financiers représentent 43.138 €, contre 52.493 € en 2016. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises.

Des produits exceptionnels et des produits liés à des annulations de dépenses s'élèvent à 594 €.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 68.547 €, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions.

Dépenses de fonctionnement : 21.760.394 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au débloqué des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 19.988.641 €. Les dotations communales, pour les communes du rayon des 10 km, s'élèvent à 1.290.570 €, soit 4,51 % du produit de la taxe additionnelle d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement du groupement, pour 2017, s'élèvent à 478.248 €. Il s'agit des salaires, frais professionnels, frais administratifs, locaux, honoraires et études.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 2.935 €.

Recettes d'investissement : 878.562 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 616.849 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 616.849 €. Il s'agit de dépenses de deux natures :

- Octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises pour 612.697 €.
- Achat d'armoires pour l'archivage des dossiers pour 4.152 €.

Résultats

Globalement, le compte financier 2017 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	28.728.030,66
Dépenses de fonctionnement	<u>21.760.394,23</u>
Excédent de la section fonctionnement	6.967.636,43

Recettes d'investissement	878.561,96
Dépenses d'investissement	<u>616.849,00</u>
Excédent de la section investissement	261.712,96

L'activité de financement de 2017 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 21.891.909 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2017, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2017	75.559.951,67
• résultat section fonctionnement	6.967.636,43
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>1.968,75</u>
	82.529.556,85

Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	3.185,75
• report à nouveau	<u>82.526.371,10</u>
	82.529.556,85


A ce jour, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 57.614.317 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

L'ASSEMBLEE GENERALE PAR 298 VOIX POUR DECIDE

d'approuver le compte financier 2017 joint en annexe et d'affecter le résultat comme suit :

Affectations :

- affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	3.185,75
- report à nouveau	<u>82.526.371,10</u>
	82.529.556,85

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-02
OBJET : Décision modificative n°1 du Budget 2018	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	50 (264 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	20 (34 voix)
Ont participé au vote	70 (298 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Conformément au règlement financier, un Budget doit prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de chaque exercice. Le Budget 2018 a été approuvé par l'assemblée générale du 18 décembre 2017 sur la base d'éléments prévisionnels.

Suite à l'approbation du compte financier 2017 et à l'affectation du résultat, il est proposé une décision modificative du Budget 2018 compte tenu du fonds de roulement disponible. Ce fonds de roulement correspond aux fonds propres et dettes financières, diminués de l'actif immobilisé net. Il s'élève à 72.718.797 € (contre 65.486.513 € pour la décision modificative n°1 2017).

Il est important de noter que ce fonds de roulement conséquent est juridiquement affecté pour une large part sur les engagements de financement pris antérieurement par le GIP Haute-Marne et qui feront l'objet de versements ultérieurs. A la date du 21 février 2018, les engagements en gestion non versés s'élèvent à 57.614.317 €.

Au titre de 2018, dans la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 30.000 € sur le chapitre 61 « services extérieurs », la somme de 30.000 € sur le chapitre 64 « charges de personnel » et 10.000.000 € sur le chapitre 65 « autres charges de gestion » destiné au versement des subventions.

Globalement, les crédits inscrits en 2018 au chapitre 65 s'élèvent donc à 33.218.302 € et sont de quatre natures :

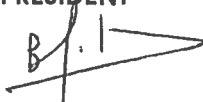
- 30.000 € de redevances pour les différentes applications informatiques ;
- 150.000 € de pertes sur créances irrécouvrables pour des prêts ;
- 1.290.570 € de dotations au budget des communes dont une partie du territoire est distante de moins de 10 kilomètres de l'accès principal du laboratoire ;
- 31.747.732 € de crédits pour des financements déjà accordés antérieurement en attente de versement. Ces versements correspondent à 25.000.000 € sur les 57.614.317 € d'engagements pris à ce jour et 6.747.732 € sur les 24.000.000 € d'engagements que nous prendrons de mars à décembre 2018.

Dans la section investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 1.000.000 € sur le chapitre « autres immobilisations financières ».

Au final, le budget 2018 (budget primitif + décision modificative) s'équilibre par un prélèvement de 11.060.000 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 298 VOIX POUR
DECIDE**

d'approuver la décision modificative n°1 du Budget 2018 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 mars 2018	N° 18-03
OBJET : Modification du programme d'activité 2018	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	50 (264 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	20 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (298 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité contient des actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Afin de rendre celui-ci plus lisible pour le demandeur, le GIP Haute-Marne a souhaité revoir son programme d'activité 2018, tout d'abord en lui donnant une arborescence « projet » alors qu'il mêlait jusqu'à lors des actions « projet » et des actions « zone géographique ».

De même, cette réécriture du programme 2018 a permis d'étoffer certaines actions.

Les changements concernent les points suivants :


- Actions 18-02 - "Programme d'économies d'énergie des collectivités territoriales"
Cette action regroupe notre partenariat avec EDF dans le programme Maîtrise de la demande d'énergie des collectivités, notre partenariat avec le SDED Haute-Marne dans la performance énergétique de l'éclairage public et notre soutien au SDED Haute-Marne dans ses programmes d'effacement des réseaux aériens.
- Action 18-03 - "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique"
Le taux de financement est porté de 20% à 35% maximum pour les projets publics en zone de proximité.
- Action 18-21 - "Gîtes, chambres d'hôtes ou meublés labellisés"
Suite aux échanges avec la Maison Départementale du Tourisme et avec l'Association des Gîtes et Chambres d'Hôtes labellisés de la Haute-Marne, il est proposé quelques aménagements sur l'action 18-21 concernant l'hébergement touristique :
 - éligibilité des SCI ;
 - éligibilité des chambres d'hôtes.
- Action 18-23 - "Bâtiments communaux et équipements sportifs" (nouvelle action)
Cette action reprend à l'identique les dispositifs pour les bâtiments communaux et les équipements sportifs de l'action « Territoires les plus concernés ».
- Action 18-25 - "Maisons médicales" (nouvelle action)
Cette nouvelle action reprend à l'identique des dispositifs en vigueur dans différentes actions pour les maisons médicales, la rédaction devient plus lisible.
- Action 18-35 - "Programmes routiers"
Tous les dispositifs relatifs aux investissements sur les routes sont regroupés dans une action unique dans un souci de lisibilité.

Ces travaux concernent :

- les accès CIGEO ;
- les accès aux routes à fort potentiel économique ou touristique ainsi que les ponts ;
- la résorption des points accidentogènes ou à risque élevé ;
- les routes communales en zone de proximité.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 298 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter les modifications du programme d'activité.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 mars 2018	N° 18-04
OBJET : UTT Nogent – microscope électronique	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	50 (264 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	20 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (298 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'activité de recherche de l'antenne UTT de Nogent est axée sur les surfaces à hautes performances.

Le CEA et l'antenne UTT ont créé un laboratoire commun (NICCI – Nogent International Center for CVD Innovation). Celui-ci a pour objectif de développer des procédés et des matériaux génériques pour l'énergie (au début nucléaire) et dans les domaines de l'outillage, ceci en relation avec le tissu industriel local. Plus généralement les domaines visés seront variés : milieux extrêmes, nouvelles technologies pour l'énergie, la santé, l'environnement, l'efficacité énergétique des ensembles mécaniques et les applications biomédicales.

La maîtrise des différentes technologies sous vide de dépôt chimique (CVD – Chemical Vapour Deposition) ou de dépôt physique (PVD – Physical Vapour Deposition) sur une même plateforme revêt un caractère unique et donc ambitieux. Dans ce contexte, l'antenne de Nogent a intégré des équipements d'élaboration basés sur des technologies hautes températures ou assistés plasma.

Ces équipements d'élaboration sont complétés par des technologies de caractérisations fines des matériaux et des surfaces.

La croissance en termes de nombre de projets, a conduit l'équipe des chercheurs de l'antenne à faire l'acquisition d'un réacteur supplémentaire d'élaboration qui sera implanté en mars 2018. L'objectif est de pouvoir élaborer des matériaux en couches minces contenant jusqu'à quatre éléments métalliques, ceci à des températures pouvant monter à 750°C. Un tel équipement permettra la synthèse de matériaux avancés complexes multiconstitués qui peuvent répondre à beaucoup d'application.

Dans ce contexte, l'antenne de Nogent a l'ambition de mettre en place un centre de microscopie électronique. Il s'agit dans un premier temps de l'acquisition d'un équipement de caractérisation des matériaux extrêmement pointu et puissant basé sur la microscopie à balayage à émission de champ (FEG – Field Emission Gun).


Ce Microscope Electronique à Balayage performant doit être équipé d'une deuxième colonne FIB (Focused Ion Beam), une sonde ionique focalisée qui doit permettre d'optimiser l'analyse des couches minces, la fabrication de lames minces destinées à la microscopie électronique en transmission et les micro-essais mécaniques.

Cet équipement, complémentaire à celui localisé à Troyes, fait partie d'un plateau technique d'un coût global de 1.318.140 € HT inscrit au CPER 2015-2020. Dans ce cadre, une subvention de 680.000 € est d'ores-et-déjà fléchée vers l'antenne de l'UTT de Nogent.

Dans ce contexte, l'UTT s'est rapprochée du GIP Haute-Marne afin de disposer d'une avance nécessaire à l'achat de l'équipement en attendant les versements CPER.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 298 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter une avance remboursable de 680.000 €, à taux nul, à l'UTT pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage ainsi que les équipements complémentaires tels que prévus dans la convention CPER.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 mars 2018	N° 18-05
OBJET : Energic S/T 52-55 – Partenariat 2018	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	50 (264 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	20 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (298 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Rappel historique

Créée en 2007, l'association Energic ST 52-55 compte aujourd'hui 100 adhérents haut-marnais et meusiens (117 en 2016). Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, AREVA, CEA), de susciter et accompagner des partenariats entre industriels du territoire, de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic ST 52-55. Les aides accordées par le groupement s'élèvent à 541.508 € HT (2009-2017).

La typologie des entreprises adhérentes a évolué. Ainsi, le taux de représentation des entreprises du domaine de la métallurgie est passé de 75% à la création de l'association, à 40%. Le secteur du génie civil, bâtiment et travaux publics représente aujourd'hui 20% alors que les services (tertiaire) constituent le solde avec 40%.

Les objectifs de l'association sont d'aider les entreprises à développer leur chiffre d'affaire, leurs emplois et leurs compétences avec la filière de l'énergie et du nucléaire. Energic développe également une panoplie de services permettant aux adhérents d'accéder à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée : groupements temporaires, salons, missions et veille commerciales, aide à l'ingénierie, ...

Ainsi, le chiffre d'affaires auprès des industriels du nucléaire s'élève à 38,1 M€ en 2016 (16,3 M en 2015, 21,2 M€ en 2014, 34,4 M€ en 2013, 27,4 M€ en 2012 et 19,4 M€ en 2011).

Nouvelle mission d'Energic : prestations de conciergerie à la base de maintenance de Saint-Dizier

La nouvelle orientation pour l'année 2018 est le positionnement d'Energic sur la conciergerie de la BAMAS d'EDF.

Il s'agira de prestations à destination des entreprises qui viendront faire la maintenance de leur outillage de façon à faciliter leur intégration au niveau local et à les aider dans toutes leurs démarches de sous-traitance quelle qu'elle soit avec les entreprises de Meuse et de Haute-Marne.

Cette Base de maintenance nucléaire doit permettre d'améliorer les conditions de maintenance dans le cadre de l'allongement de la durée de vie du parc de centrales nucléaires d'EDF. Elle est destinée à proposer aux entreprises sous-traitantes d'EDF intervenant en milieux contaminés, l'accès à des installations leur permettant d'effectuer la maintenance de leurs propres matériels d'intervention (outillages, appareils de mesure,...).

EDF et Energic ont décidé de développer une offre locale de conciergerie industrielle, qui sera proposée à SOCODEI et aux entreprises intervenant dans la BAMAS, les utilisateurs, en fédérant et coordonnant des prestations réalisées par des entreprises prestataires des deux départements prioritairement recherchées parmi les adhérents d'Energic.

Les prestations proposées seront :

- Fabrication d'outillages neufs ou de composants pour modification (utilisateurs de la BAMAS) ;

- Transport et stockage des conteneurs froids (utilisateurs de la BAMAS) ;
- Dépannage / remise en état des outillages des utilisateurs de la BAMAS (à SOCODEI) ;
- Laboratoire de métrologie et de contrôles (à SOCODEI) ;
- Opérations de contrôles et de mesures spécifiques (à SOCODEI) ;
- Contrôles réglementaires (à SOCODEI) ;
- Maintenance des conteneurs (à SOCODEI) ;
- Formations et habilitations (aux personnels de SOCODEI et aux besoins de la BAMAS) ;
- Assistance aux transports et aux séjours des personnels des utilisateurs et de SOCODEI (aux personnels de SOCODEI et aux besoins de la BAMAS)

L'association souhaite appuyer son budget sur des cotisations auprès de ses membres en fonction du nombre de salariés et non plus sur la base du chiffre d'affaires généré par les commandes facturées, réalisées avec les industriels du nucléaire (75.000 €).

Les fonds privés (industriels du nucléaire) hors cotisation des adhérents sont attendus à 135.500 €.

Les deux chambres de commerce et d'industrie apportent leur concours en prestations.

Les deux GIP sont appelés à 25% chacun soit 127.500 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 298 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager une aide de 25% dans la limite de 127.250 € à l'association Energic S/T 52-55 pour un budget 2018 estimé à 485.000 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small> 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 